



La Mission Locale de Chalons en Champagne liquide le poste de psychologue... C'est la fin de l'écoute psychologique intégrée au Projet ML !

Une salariée mise au rebut en 2 mois

Des menaces qui pesaient sur le poste de psychologue de la Mission Locale de Chalons en Champagne (assurant ses missions sur la majorité des ML du Département), ils sont passés aux actes !

À croire que tout était joué d'avance.

Depuis 2005, la Région Champagne-Ardenne finançait des postes similaires dans l'ensemble des missions locales de la Région. Pourtant seules les structures de la Marne (pas celles des Ardennes ni de l'Aube !) ont vu les permanences interrompues sans aucun délai, pour le jour même ! Ainsi pour notre collègue psychologue, après 12 ans de travail et deux ans d'incertitude, c'est la mise au rebut en 2 mois et la convocation à un entretien préalable (à licenciement) le 23 juin 2017.

Chantage à l'emploi et logique gestionnaire aux ordres de la Région

Deux années d'incertitude et d'atermolements puisque le nouveau Conseil régional Grand Est disait « non » fin 2016 pour des financements, puis « oui » début 2017... mais pour des vacances alors que notre collègue est en CDI depuis 12 ans ! Le 21 avril 2017 le président Bourg-Broc (qui préside à la fois la mission locale et la communauté d'agglomération), annonce à notre collègue : « *le mieux serait que vous partiez* » !

Des consultants aux ordres ?

Lors de l'Assemblée générale du 9 juin 2017, le cabinet Stoconsult aux ordres de celui qui le finance déclare qu'il faut « *libérer le poste de psychologue* », qu'il y a un « *surdimensionnement du poste* » !

Interrogée par la collègue psychologue, la consultante répondra n'avoir eu que « *peu de temps* » et n'avoir étudié que l'activité de 2 sites alors que la psychologue intervenait dans 8 sites.

Qu'est-ce qu'un cabinet de consultant qui n'examine pas la situation globale de la ML, ni les chiffres et l'activité réelle de la psychologue et qui « consulte à charge pour dégager les salariés » !?

Quelle est la réalité de la santé financière de la ML ?!

L'équipe a appris seulement le 3 juillet 2017 le licenciement économique de leur psychologue. On refuse aujourd'hui aux nouveaux administrateurs la communication des conclusions de l'audit : une association financée par des fonds publics est-elle tenue au secret ?

Le budget prévisionnel 2017 annonce un déficit insignifiant de 26K€ alors que le Conseil Régional maintient son financement pour 2017... sachant que l'audit Stoconsult a été facturé 15K€. Et que des ateliers image de soi animés par des intervenants externes sont financés.

Par ailleurs, le vice-président de la Mission Locale et maire de Ste Menehould se dit ravi des conclusions de l'audit et on le comprend : l'audit maintient en poste une responsable de secteur (pour encadrer seulement 2 collègues !) mise à disposition par cette même commune et refacturé à la ML 45K€ !

Les directives des financeurs (État et Région) utilisées comme prétextes !

C'est donc l'arbitraire qui régit cette décision (avec l'aval d'un cabinet de consultants complice) de *dégager* la psychologue de Chalons en Champagne qui intervenait dans l'ensemble du département !

Les missions locales ont pourtant en charge au titre du Code du travail le « *repérage des situations qui nécessitent un accès aux droits sociaux, à la prévention et aux soins, [...] mettant ainsi en œuvre les actions et orientant les jeunes vers des services compétents qui permettent la prise en charge du jeune concerné par le système de santé de droit commun et la prise en compte par le jeune lui-même de son capital santé.* » (Art. L 5314-2)

Pendant ce temps, ailleurs, on finance des consultations de psychologues !

Pendant ce temps, la Sécurité Sociale envisage la prise en charge de séances de psychologue en libéral, entre autres pour des jeunes de 11 à 25 ans. Va-t-on annoncer aux jeunes qu'ils doivent attendre l'éventuelle mise en place de cette mesure (au mieux dans 3 ans !) pour pouvoir à nouveau bénéficier d'une écoute psychologique ??

**Maintien des postes et Embauche de psychologues en Mission locale
pour assurer les missions de service aux jeunes telles que prévues par le Code du travail
La CGT et le SNP saisiront le ministre du Travail et l'UNML !**

Montreuil, le 3 Juillet 2017